

Bien qu'une telle orientation soit légitime dans le cadre du processus de reconstruction, elle est susceptible de laisser les plus pauvres en marge et de ne bénéficier qu'à ceux qui ont déjà un certain capital productif. Il est probablement nécessaire de penser davantage court terme et de fournir aux ménages les plus pauvres les moyens de reconstituer ce capital, soit par des distributions

directes soit par l'intermédiaire de subventions. Ceci implique bien entendu un ciblage adapté des bénéficiaires de l'aide, afin d'éviter les écueils de l'assistanat pour l'ensemble de la population. ■

Johan Pasquet

L'heure de l'humanitaire vert ?

La nécessité pour les acteurs humanitaires de prendre en compte l'environnement.

L'environnement en temps de crise

Les actions humanitaires se déroulent dans un environnement toujours fragilisé, souvent porté au-delà de sa capacité de résilience, c'est à dire sa capacité à retrouver un fonctionnement et un développement normal après avoir subi une perturbation importante.

Ce peut être pour des raisons chroniques et on identifie ainsi des « hot spots », les zones désertiques, surpeuplées, fortement industrialisées, etc. où un basculement vers la catastrophe est plus que possible et auxquels il faut prêter une attention particulière.

Ce peut être pour les mêmes raisons qui ont causé la crise humanitaire. Une catastrophe naturelle ou technologique, en dehors de ses impacts directs visibles peut avoir de nombreuses conséquences indirectes, comme la pollution de l'eau potable par des eaux d'inondation qui ont traversé une usine chimique. La guerre a des impacts sur l'environnement particulièrement importants et diversifiés. Dans les zones de combats, les bâtiments sont détruits, les espaces défigurés. Des zones entières sont truffées de mines, polluées par les défoliants, irradiées par les munitions à l'uranium appauvri. Les eaux peuvent être rendues impropres à la consommation de manière incidente ou volontaire. Les victimes de ces sinistres développent elles aussi un comportement prédateur sur l'environnement. L'intérêt collectif et le long terme disparaissent face à la nécessité de survie et les ressources sont exploitées intensivement pour être consommées ou vendues.

L'impact environnemental des actions humanitaires

C'est dans ce contexte qu'interviennent les acteurs humanitaires. Sous la pression de l'urgence et la nécessité de répondre aux besoins vitaux, la conception des interventions se limite aux programmes de secours et occulte les conséquences à long terme.

Il paraît inopportun de mettre en place des mesures de protection environnementale, d'autant plus que ni l'analyse des risques ni les réponses techniques ne sont évidents : les impacts sur l'environnement sont souvent diffus, multifactoriels et décalés dans le temps, voire dans l'espace. Les opérations humanitaires ont elles-mêmes un fort

impact environnemental à la mesure des moyens logistiques qu'elles déploient : transport aérien, flotte de camions, entrepôts, bureautique, communauté internationale qui vit parfois plusieurs années dans des écosystèmes fragiles, etc. Chaque programme mis en œuvre sollicite des ressources et émet des pollutions. L'aide alimentaire et médicale laisse des résidus d'emballages, des restes d'infrastructures, des déchets hospitaliers... Les programmes de relance économique et agricole peuvent conduire à une détérioration des ressources naturelles, par exemple par le suréquipement des pêcheurs entraînant une surexploitation des ressources halieutiques ou l'introduction de variétés exogènes introduisant des maladies nouvelles.

Les camps de personnes déplacées ou réfugiées sont un exemple reconnu de dégradation environnementale. Regrouper les bénéficiaires facilite l'octroi de l'aide, mais pèse durement sur l'environnement. Les ressources environnantes – l'eau, le bois, la faune, les plantes comestibles – sont sollicitées de manière non soutenable et une quantité considérable de déchets est générée, entraînant la pollution de la surface et des nappes phréatiques. Le bois, particulièrement, est très sollicité parce qu'il fournit à la fois le matériau de construction des abris, le combustible pour la cuisson et le chauffage, et un revenu par la fabrication et la vente de charbon. Un déboisement massif accompagne donc souvent l'établissement d'un camp, l'exemple le plus emblématique étant le déboisement massif du parc national de Virunga suite à l'afflux d'un demi-million de personnes réfugiées du Rwanda en République Démocratique du Congo en 1994. Et le camp, provisoire de vocation, souvent se pérennise.

Les bénéfiques à prendre en compte l'environnement

Intégrer l'environnement dans la conception et la mise en œuvre des programmes humanitaires prévient ces impacts négatifs et améliore la qualité de l'aide fournie. Elle permet d'anticiper des impacts négatifs de la crise à moyen et long terme (disparition d'une ressource, érosion des sols, etc.) et donc de réduire les risques d'inadaptation du programme ou de retard – donc de surcoût ! – dans sa réalisation (e.g. reconstituer une activité de pêche alors que la destruction de la mangrove fait que les poissons ne se reproduisent plus). Elle permet d'inclure au nombre des bénéficiaires des victimes indirectes de la crise dues à la dégradation environnementale (raréfaction des moyens de

subsistance, toxicité des sites, etc.). Elle participe de la prévention et préparation aux catastrophes, qui doit avoir sa place dans les programmes, en identifiant les risques environnementaux.

Préserver l'environnement lors de la fourniture de l'aide favorise la sortie de la crise en conservant un lieu propice à la reconstruction et à la réalisation d'activités économiques. Les dégâts occasionnés à l'environnement compromettent in fine la vie ou l'avenir des populations rescapées de la crise. Le monde dans lequel elles pourront reconstruire leur vie doit être raisonnablement non pollué, riche de ressources naturelles et de biodiversité, c'est à dire apte à lui procurer bien-être et moyens de subsistance.

En outre, cela participe de la prévention des conflits. La dégradation des écosystèmes entraîne des conflits pour l'accès aux ressources. Inversement, la gouvernance environnementale peut permettre d'instaurer un premier dialogue entre des parties en conflit (e.g. le Comité commun sur l'eau israélo-palestinien).

Enfin, tenir compte des limites environnementales donne l'exemple d'un modèle soutenable. Gérer les ressources de manière raisonnée et fournir une aide avec des matériaux, systèmes et comportements durables (d'abord le local, le naturel, le renouvelable, le biodégradable) favorise la mise en place d'une reconstruction, et d'un développement le cas échéant, selon un modèle durable. A l'inverse, ne pas avoir un comportement respectueux de l'environnement participe du désapprentissage de la gestion raisonnée des ressources, déjà mise à mal par un contexte de crise.

L'heure de l'intégration

Comme dans les autres secteurs professionnels, il convient aujourd'hui d'intégrer la dimension environnementale dans la pratique des acteurs humanitaires d'urgence et de reconstruction. Les agences humanitaires sont redevables d'une qualité de travail qui dépasse la simple atteinte d'objectifs de court terme et le contexte urgentiste ne doit plus justifier l'impasse sur l'environnement.



On peut d'ailleurs s'attendre à ce que l'approche environnementale des programmes devienne bientôt une exigence des bailleurs de fonds, comme d'autres approches (participation et genre par exemple) le sont devenues à leur heure.

Une approche « ecologically friendly » des programmes d'aide d'urgence et de reconstruction peut être définie. Des outils de diagnostics environnementaux existent, qui aident à identifier les risques et les priorités ; ils devraient être intégrés dans les manuels des agences, à chaque étape de la conception et de la mise en œuvre des programmes. Dans les délégations comme sur le terrain, des solutions abordables, souvent développées dans d'autres secteurs, peuvent aider à minimiser les impacts environnementaux. Les programmes humanitaires pourraient même tendre vers un éco-bilan neutre en intégrant dans le budget des projets les coûts externes qui sont habituellement laissés à la charge de la collectivité (démantèlement des infrastructures, impact sur le changement climatique...).

La prise en compte de l'environnement dans l'action humanitaire ne doit pas être ressentie comme une contrainte supplémentaire, mais comme un moyen d'améliorer la qualité de l'aide et de préparer la reconstruction. Il faut garder à l'esprit que c'est seulement dans un environnement raisonnablement non pollué et riche en ressources énergétiques et en biodiversité que les rescapés de la crise pourront reconstruire leur vie. Préserver l'écosystème est indispensable pour passer de la réponse urgente à la reconstruction. La crise peut être l'opportunité de mettre en place des systèmes de subsistance durables. Il faut la saisir. ■

Florence Gibert

Pour aller plus loin :

Environmental Needs Assessment in Post-Disaster Situations, a practical guide for implementation, UNEP, March 2008.

Mainstreaming the Environment into Humanitarian Response, an exploration of opportunities and issues, ERM, Nov. 2007.